

LA MAISON COMMUNE DE NICE

PAR A. DEMOUGEOT.

Sous l'ancien régime, la maison commune de Nice est située place Saint-François; construite dans les années 1579-1580, c'est, à l'origine, un bâtiment rectangulaire d'aspect très modeste, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, sans aucune ornementation extérieure; pour lui donner un peu plus de caractère ou ajoute à l'édifice, en 1679, un portique de style classique. Le conseil de ville tient là ses rares séances au cours desquelles la discussion ne doit porter que sur les sujets autorisés par le gouvernement, relatifs, le plus souvent, aux finances municipales. Le 14 septembre 1792, il se réunit pour la dernière fois; depuis plus de deux années la ville est remplie d'émigrés; des deux années de la frontière l'armée est sur le pied de guerre; cependant, à aucun moment le conseil de ville ne s'est permis d'envisager les conséquences d'une irruption des Français et de prévoir les dispositions à prendre en cas de siège.

Après l'entrée des troupes françaises, la commission municipale nommée par le général Danselme siège à la maison commune dès le 1er octobre 1792 au soir ou le 2 au plus tard. Suivant un usage établi en France où les différents corps constitués département, district et municipalité se réunissent pour prendre en commun les décisions importantes, le comité administratif permanent chargé de l'administration du ci-devant comté, qui a ses propres bureaux à l'évêché se joint fréquemment à la commission municipale. Il en est ainsi le 15 octobre 1792 lorsque Barras dépose sur le bureau une adresse à la Convention nationale pour demander la réunion de Nice à la France. Ensuite, la maison commune demeure le siège du Conseil municipal élu le 16 décembre 1792 qui comprend, à côté des réactionnaires, des partisans de l'ordre nouveau, tels que le Marseillais André Chabaud¹, et qui est présidé par l'avocat Pauliani dont toutes les sympathies vont à l'ancien régime. Conséquence de la réunion de Nice à la France, de nouvelles élections ont lieu le 24 mars 1793. Les niçois jouissent d'une plus grande liberté pour exprimer leur opinion, ils sont mieux renseignés sur ce que leur apporte dans l'immédiat la Révolution, aussi votent-ils à droite; André Chabaud et ses amis sont éliminés tandis que Pauliani et le groupe des réactionnaires reviennent au Conseil. Pendant douze mois, les nouveaux élus consacrent leurs efforts à assurer le ravitaillement de la population et s'abstiennent prudemment de prendre figure d'opposants malgré quoi, le 26 mars 1794, ils sont destitués par les représentants du peuple en mission, sous la pression de la Société populaire. Augustin Robespierre et Ricord remplacent alors les élus du peuple souverain par une commission composée de personnages engagés dans la Révolution, donc peu enclins à tenir compte des traditions; parmi eux, figure André Chabaud.

Les nouveaux Administrateurs du département désignés en même temps que la commission municipale et de la même façon, se trouvaient à l'étroit à l'évêché; ils allèrent, au mois d'avril 1794, s'installer au second étage de la maison de l'émigré Torrini de Fougassières, située à l'angle nord-ouest d'une rue appelée plus tard rue Municipale puis rue du Pont Neuf (Alexandre Mari) et de la place Égalité (place du Palais)². Attenant à la maison du côté du couchant, était un jardin qui faisait partie de la même propriété et s'étendait jusqu'à la rue de la Terrasse. Les services du district occupèrent l'évêché devenu vacant. Au mois d'avril également, la commission municipale, en raison de la grande affluence des citoyens qui venaient dans ses bureaux, décida de siéger dans un local plus vaste que l'antique maison commune et choisit pour cela l'étage de la maison Vintimille, dite "maison Grine" parce que,

¹Le consul de France Julien écrit au ministre le 27 mai 1767 qu'un certain Chabaud Joseph, fabricant chapelier a été obligé de quitter Marseille et de se réfugier à Nice pour se soustraire aux tracasseries de concurrents; il est un honnête homme; son fils aîné Antoine l'a rejoint ainsi que le cadet André Chabaud. Ils font à Nice le commerce de chapeaux mais ne fabriquent pas. Arch. Nat.

²Directoire du département. Délib. 6 août 1794- Arch. dép). L 34 - La rue du Pont Neuf n'a pris ce nom qu'en 1824 lorsque le pont fut construit.

peut-on supposer, le consul d'Angleterre Greene y aurait demeuré³.

L'immeuble avait appartenu à Cherries-Théodore Lascaris de Vintimille et Castellar, fils de Charles-François et de Maria Amédée Arbosia-Mella. Le 26 janvier 1766, ce Lascaris avait épousé à Avignon Marie-Césarée- de Forbin⁴ qui lui apportait une dot de 80.000 livres. De cette union était né un fils Théodore, puis le mari était mort à Nice, intestat, en 1789. Lors de l'entrée des troupes françaises ou peu avant, la veuve avait émigré et s'était rendue au Piémont où son fils, qui servait dans l'armée sarde, lui avait donné procuration pour gérer les biens qu'il tenait de son père décédé. Devenu bien d'émigré, l'immeuble Vintimille fut alors placé sous séquestre. Il était situé dans l'"agrandissement de Nice" comme l'on disait alors, c'est-à-dire au quartier Villeneuve, à l'angle sud-est de la rue de la Terrasse et d'une rue non dénommée qui devint la rue Municipale; à l'angle opposé, était le jardin également planté d'orangers, de la maison Corvési qui abritait en 1794 les bureaux de l'agence de commerce et qui est aujourd'hui une annexe de la Mairie. De l'autre côté de la rue de la Terrasse se trouvaient les bâtiments des Minimes transformés en hôpital militaire. Enfin, à l'intérieur du quadrilatère compris entre les rues de la Terrasse, Municipale, de l'Indivisibilité (St François du Paule) et d'une rue non dénommée à l'époque, aujourd'hui rue Louis Gassin, un jardin encore, faisant partie de la propriété Héraud. De tous ces jardins, qui embellissaient le quartier neuf, il ne reste que le souvenir; au cours du XIXe siècle, des bâtisses de rapport ont pris la place des arbres et des fleurs, comme il se voit de nos jours en d'autres points de la ville. La maison comprenait un étage sur rez-de-chaussée et trois caves; l'étage était composé de onze pièces avec onze fenêtres de façade au midi, cinq au couchant et nuit, au nord. Deux escaliers permettaient d'y accéder, le plus grand donnant sur la rue Municipale, était commun avec la maison contigüe; le second, qui emboutissait rue de la Terrasse, servait également à l'immeuble voisin suivant un usage qui semble avoir été assez fréquent à l'époque et qu'expliquent des raisons d'économie de construction. Si l'on en croit Toselli⁵ c'est dans ce vaste bâtiment que se trouvait, sous l'ancien régime, l'intendance Sarde, et c'est là que les soldats français jetèrent à la rue les archives du comté de Nice, pour faire de la place. La nouvelle maison commune se trouvait en dehors de la vieille ville, assez loin de l'agglomération principale et c'était un inconvénient, mais elle avait l'avantage d'être tout proche des services du département, des bureaux de l'état-major et du logement du général en chef installés alors chez Jacques Honoré de Saint-Pierre, enfin du logement des représentants du peuple en mission qui occupaient la maison de Paul Saint-Pierre.

La commission municipale nommée par Augustin Robespierre et Ricord dura sept mois; pendant la Terreur, elle ne se signala par aucun excès, ce qui lui permit de franchir sans mal le cap du 9 thermidor. Cependant elle était trop marquée par les événements; aussi, le 21 novembre 1794, les représentants du peuple Ritter, Turreau et Cassanyès jugèrent-ils nécessaire de remplacer ses membres les plus engagés dans la politique jacobin; la nouvelle commission fut modérée et, à partir du 12 février 1795, elle eut auprès d'elle comme agent national chargé d'assurer la promulgation et l'exécution des lois, l'avocat Pauliani.

³Commission mun. Délib. 3 avril, 17 sept.1794 et 8 nov.1797.Arch.com.et dossier 112 Bib.de Cessole.

⁴Jean-Baptiste-Ignace-Louis de Forbin, marquis des Issarts avait pour ancêtres des négociants marseillais du XV^e siècle; sa famille s'était illustrée dans la marine. Une de ses filles Marie-Agricole-Julie épouse le 10 mai 1792, à la cathédrale Sainte-Réparate Octave Corvési fils de Clément Corvési, comte de Gorbio depuis 1779, sénateur de Nice en 1787-Placée sous séquestre comme bien d'émigré, la maison Corvési fut mise en vente et acquise en 1794 par Jacques Défie pour 100.000 livres. Son frère aîné étant d'église, Charles François Lascaris avait pris le titre de comte; il passa sa vie au service du duc de Modène; en 1780, le est major général et colonel des grenadiers à pied du duc. C'est son frère Gaspard-Alexandre, évêque de Toulon qui bénit le mariage de Charles-Théodore Lascaris à Avignon le 26 janvier 1766; le contrat de mariage fut signé à Nice le 25 août 1769.

⁵Toselli. Précis historique de Nice. t.2.p.40. Selon d'autres, l'Intendance avait ses bureaux au palais du gouverneur, aujourd'hui préfecture.

Bienveillante à l'égard des émigrés niçois dont elle facilite le retour, elle dut, sur réquisition du représentant Beffroy, participer à la réaction en dressant la liste des terroristes à désarmer ou à incarcérer⁶; André Chabaud y figurait en bonne place. Il fut expédié en résidence surveillée à Marseille d'où il ne revint qu'au mois de septembre suivant, encadré de gendarmes et ligoté comme un malfaiteur. Entre-temps, la commission avait été épurée le 3 mai de ses éléments avancés, Pauliani conservant auprès d'elle ses fonctions d'agent national.

Le 5 novembre 1795, le Directoire exécutif ayant succédé depuis quelques jours à la Convention, des élections municipales ont lieu; les huit conseillers municipaux choisis par le peuple sont touts réactionnaires; Pauliani est réélu maire. Revenant aux traditions, le nouveau conseil manifeste, le 21 janvier 1796, l'intention de retourner à l'ancienne maison commune; au département, qui voudrait disposer là d'un local pour installer le tribunal, il répond: "Nous vous observons que tout de suite que les circonstances le permettront, notre intention est de retourner dans ladite maison qui, étant placée au centre de la Ville, est un local plus proche et plus commode que celui que nous occupons". Cependant le déplacement n'avait pas eu lieu le 15 mars 1796, lorsque la municipalité Pauliani eut connaissance de l'arrêté du Directoire exécutif qui la destituait pour avoir écrit que les émigrés rentrés s'étaient toujours comportés avec beaucoup de tranquillité; c'était des émigrés niçois, rentrés en vertu d'autorisations légales qu'il s'agissait mais le Directoire voulut comprendre que l'opinion exprimée concernait tous les émigrés, indistinctement. Quoi qu'il en soit, c'est donc bien à la maison Vintimille que le 1er décadi de germinal an IV, (30 mars 1796), à 10 heures du matin, se réunirent dans la salle des séances les membres des corps constitués avant de se rendre à l'autel de la rat place de la République (place Garibaldi) pour y célébrer la fête de la Jeunesse. La marche était ouverte par la gendarmerie et les dragons, puis venaient la musique, l'état-major, les administrateurs du département, les jeunes élèves portant chacun une branche d'olivier, les membres de la commission municipale, les membres des corps judiciaires, enfin le peuple; ce cortège défila entre deux haies de soldats tandis que retentissait un chant guerrier nouveau qui allait devenir pour quelque temps l'hymne national : Veillons au salut de l'empire⁷. Bonaparte, arrivé à Nice le 26 mars, était là; le général Hulin, grand ami de Gastaud et qui devait acquérir une fâcheuse célébrité en présidant, le 20 mars 1804, le tribunal militaire chargé d'expédier devant le peloton d'exécution le duc d'Enghien, commandait la place en état de siège⁸.

En 1796, la maison Vintimille, bien national, est mise aux enchères et adjugée pour le prix de 9720 francs; le 30 octobre, en vertu d'une déclaration de command du 4, le citoyen Dominique Bernardi, cessionnaire des droits de l'adjudicataire Leclerc et Cie, en devient propriétaire, à la charge de "laisser jouir l'administration municipale des appartements qu'elle occupe en ce moment en payant le loyer conformément à la loi jusqu'à ce qu'elle ait transféré son établissement dans l'ancien local de la maison commune ou dans tout autre endroit...".

⁶ Réquisition du 24 avril 1795 adressée à l'agent national Pauliani en application du décret du 13 avril 1795. Arch. dép. L.82.

⁷ Delib.mun. 1er avril 1796

⁸ Le 17 juillet 1796, Gastaud, alors commissaire du Directoire exécutif près le Département, écrit à Hulin commandant la place de Livourne et lui annonce qu'un bien rural de l'émigré Vintimille, qu'il a soumissionné, lui est échu par tirage au sort; il ajoute: vous avez ici des amis "qui ne négligent rien pour faire valoir vos intérêts". Le premier quart du prix ayant été payé à la soumission, Gastaud verse lui-même le second pour que son ami Hulin ne soit pas forclo car, en cas de retard, explique-t-il, il ne manquerait pas de gens "pour vous enlever une propriété que tout engage de conserver". A Nice, Hulin avait pris pension chez Tiranti qui tenait table d'hôte et lorsque celui-ci fut destitué de sa charge de notaire en 1804, il tenta de le protéger. Comte de l'Empire en 1808, grièvement blessé d'un coup de pistolet par le général Malet lors de la conspiration de 1812, Hulin se rallia à Louis XVIII le 8 avril 1814, mais n'en fut pas moins proscrit en 1815.

vivent de vol et jouent dans les tripots; en Italie, l'armée se couvre de gloire; aussi le soldat, qui n'est plus le citoyen-soldat de 1791, devient-il arrogant. Aux mois de juillet et d'août 1797, des militaires que semble approuver le général Garnier pourchassent les jeunes Niçois à qui ils refusent le droit de se coiffer en oreilles de chien; la municipalité proteste. Le calme paraissait revenu lorsque le 25 octobre, deux aides de camp du général Lannes¹¹ qui s'estimaient mal logés entrent à la maison commune à 7 heures du soir, interpellent le maire Pauliani et l'officier municipal Richaud, les traitent de foutus coquins, scélérats, jean-foutres, et menacent de les faire guillotiner; finalement l'un d'eux, tout jeune officier qui portait une cicatrice à la joue, saisit Richaud au collet et le frappa au visage. "Nous n'avons pas répondu, explique Pauliani dans le rapport qu'il fit ensuite, pour ne pas nous compromettre davantage" et le jour même il donna sa démission, imité par tous les membres du conseil municipal. Le Directoire exécutif ne pouvait accepter cette démission collective qui avait le caractère d'un blâme; il ne pouvait pas davantage sévir contre les officiers coupables; il destitua le maire et les conseillers municipaux, sous le prétexte qu'ils favorisaient la rentrée des émigrés et il les remplaça par une commission dont le président fut André Chabaud.¹²

Installée le 2 novembre, la commission municipale, dès le 3, envisage de ramener ses bureaux et de siéger dans l'immeuble ci-devant Vintimille, "attendu qu'elle sera plus à portée de s'apercevoir s'il y a désordre et en tel cas y surveiller et les corriger, à subvenir plus promptement aux billets de logement de nos frères d'arme et enfin à tant d'autres biens publics qui sont innombrables". Le citoyen Joseph Jeume est alors chargé d'étudier les avantages et désavantages de ce transfert et de prendre contact avec le nouveau propriétaire Gerbon. Le 8, la commission entend son rapport et, séance tenante, elle décide de se réinstaller rue Municipale¹³. Le citoyen Gerbon avait accepté de louer 48 livres par mois le premier étage de sa maison; le tribunal qui siégeait là et qui occupait deux pièces fut alors transporté à l'ancienne maison commune. Quant à Marie de Forbin-Lascaris elle n'eut pas à souffrir longtemps de ce changement; en application du décret du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) qui rapportait les mesures provisoires de bienveillance prises en faveur des émigrés, elle dut quitter de nouveau le territoire français¹⁴.

La commission municipale nommée le 20 septembre 1797 demeure en fonctions jusqu'à la fin du mois de mars 1798, puis ont lieu les élections. Épurée de tous les parents d'émigrés, la liste électorale est réduite à un tout petit nombre d'électeurs, presque tous de gauche; Pauliani et ses amis se sont retirés de la lutte et n'ont pas fait acte de candidature; aussi Chabaud est-il élu président du conseil municipal avec 220 voix sur 222 votants; parmi les conseillers figurent Chartroux fils qui a obtenu 207 voix et Joseph Emanuel qui en a 187. Le nouveau conseil entre en fonctions le 1er floréal an VI (20 avril 1798) et tout de suite Chabaud, dont la santé est précaire, déclare qu'il n'assistera désormais qu'aux séances de la municipalité de canton Nice-Villefranche, qui sont peu nombreuses; Emanuel est alors désigné par les conseillers pour présider le conseil municipal de la commune de Nice. Il ne conservera que peu de temps ces fonctions; le 13 novembre 1799 il est emporté par la terrible épidémie qui décime la population et ses concitoyens lui font d'imposantes funérailles auxquelles assistent toutes les autorités civiles, militaires et religieuses.

¹¹Lannes avait été envoyé d'Italie à Marseille à la tête d'une colonne mobile le 6 septembre 1797 pour réprimer les troubles de Provence; il fut rappelé à l'armée d'Italie le 7 octobre. Il avait été confirmé général de brigade le 17 mars 1797.

¹²L'arrêté du Directoire exécutif daté du 20 septembre 1797, est arrivé à Nice le 1er novembre, soit qu'il ait été antidaté, soit que, signé à sa date, il ait été tenu quelque temps en réserve.

¹³Le transfert eut lieu le 17 novembre. Délib. mun. 15 nov. 1797.

¹⁴Marie de Forbin-Lascaris fut maintenue définitivement sur la liste des émigrés par arrêté du Directoire exécutif du 12 avril 1799.

Le coup d'État du 18 brumaire en VIII eut pour effet de supprimer les consultations électorales pour la formation des conseils municipaux, des administrations départementales et pour le choix des fonctionnaires. Le premier consul se réservait la nomination du maire et des adjoints des villes de plus de 5000 habitants; le préfet nommait les conseillers municipaux¹⁵. C'est ainsi que, par arrêté du 25 avril 1800 du Premier Consul, Louis Saint-Pierre est désigné comme maire, Mars et Sauvaigüe comme adjoints, mais quand ils apprennent leur nomination, l'ennemi est aux portes de Nice et le général Suchet s'apprête à évacuer la rive gauche du Var; aussi, prudemment, refusent-ils les fonctions dont ils ont été honorés. Lorsque, quelques semaines plus tard, Suchet rentre à Nice, il n'est plus d'administration municipale; le préfet Florens nomme alors, le 5 juin, une commission municipale provisoire dont le président est, pour la dernière fois, André Chabaud; elle conserve ses fonctions jusqu'en septembre. Ensuite se succèdent des municipalités nommées dont les membres, choisis de plus en plus parmi la bourgeoisie conservatrice, apportent un appui constant au gouvernement consulaire et à l'empereur. Revenu ainsi aux traditions, le conseil municipal présidé par Louis Romey exprime, le 24 avril 1805, le vœu que la mairie soit réinstallée dans l'ancienne maison commune. La raison invoquée était valable; le propriétaire de l'immeuble Vintimille avait donné congé au conseil municipal et il fallait trouver logement ailleurs. Après avoir tergiversé plus de trois années, le conseil retourne donc place Saint-François et il loue, pour y mettre ses bureaux, une partie du bâtiment attenant.¹⁶

Au mois de juillet 1866 le maire, François Malausséna, constate que, malgré cet agrandissement, les locaux sont insuffisants pour contenir tous les services municipaux dont l'importance ne cesse de croître; il remarque en outre, qu'à proximité de la maison commune il existe "des usines" qui exhalent des émanations nuisibles et que les rues avoisinantes sont insalubres. Et comme la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire un hôtel de ville digne de Nice, il propose de transférer le conseil et les services dans un bâtiment plus convenable, l'hôpital Saint-Roch, ayant servi en dernier lieu de caserne et qui vient d'être remis à la ville par le ministre de la Guerre. Malausséna fit observer que l'opération ne coûterait que 64.746 francs, dont 54.000 seulement à verser tout de suite; la suppression des loyers des bureaux et la location de l'ancienne maison commune permettraient de compenser cette dépense. L'aspect financier du problème était séduisant, aussi la proposition fut-elle aussitôt adoptée, malgré les protestations d'un conseiller municipal, conservateur endurci, qui fit observer que, depuis des siècles, l'immeuble de la place Saint-François servait de maison commune et qu'il serait regrettable de renoncer à une tradition aussi respectable.

Le bâtiment adopté comme hôtel de ville avait été construit vers le milieu du XVIIIe siècle pour servir de séminaire. Déjà, en 1679, Mgr Provana avait fondé un séminaire pour l'entretien de quatre séminaristes et il avait affecté à cette œuvre différents bénéfices et des cens de faible rapport mais, faute d'argent pour faire face aux dépenses indispensables, telles que le loyer de l'immeuble, l'établissement était tombé en décadence; au début du XVIIIe siècle on n'y recevait plus que pour quelques mois les ordinants, qui payaient chacun vingt livres par mois. Or, il se trouvait que le sénateur Rossignoli, par testament de 7 août 1711 et l'archidiacre coadjuteur Honoré Giacobi, par celui du 10 avril 1718, avaient fait des legs, le premier pour la fondation d'un monastère de Carmes déchaux à Carras avec obligation de s'établir dans sa propriété de Sainte-Hélène, le second pour installer à Nice un couvent d'Oratoriens. Ces volontés n'avaient pas été exécutées; le clergé séculier voyait sans plaisir la venue de deux nouveaux ordres qui allaient prendre leur part de la charité chrétienne; les

¹⁵Loi du 17 février.1800 concernant la division du territoire de la République et l'administration.

¹⁶La maison Gerbon, devenue sous l'Empire propriété Héraud, servit, à partir de 1825, aux réunions du Cercle philharmonique. CF. Guide des étrangers 1825.

autorités civiles elles mêmes pensaient que l'entretien de tant de religieux était une lourde charge pour les habitants, aussi le roi avait-il refusé son agrément "à cause de la quantité de maisons religieuses qu'il y avait déjà dans la ville et sur le territoire de Nice". L'évêque, Mgr Recrosio, avait alors demandé au pape de lui conférer le pouvoir de commuer les legs et d'en appliquer les fonds à trois objets : la fondation d'un séminaire, l'installation d'un théologal au chapitre et l'établissement d'une cure à l'endroit qu'il jugerait le plus convenable. Le 26 avril 1728, le pape accorde le pouvoir sollicité et il en informe le roi qui, le 4 juin, notifie l'agrément au Sénat de Nice et à l'évêque. Au Sénat, il ordonne de n'entériner qu'en protestant les décisions de Rome, attendu qu'elles émanent d'une des congrégations du Saint-Siège et que l'autorité de celles-ci, non reconnue dans les états sardes, doit être encore moins dans le comté de Nice qui fait partie de l'église gallicane¹⁷. Mgr Recrosio, dès qu'il eut les pouvoirs nécessaires, prit des dispositions pour l'érection du séminaire et pour l'institution du canonicat théologal; il décida qu'une paroisse celait créée à Sainte-Hélène, par démembrement de celle de Sainte-Réparate, afin de respecter autant qu'il se pouvait la volonté du sénateur. Rossignol qui avait demandé la fondation d'un couvent de Carmes à Carras. Lorsqu'il mourut, le 21 mai 1732, à la Bollène, au cours d'une tournée pastorale, les bâtiments du séminaire n'étaient pas achevés. L'abbé Bonifaci note, en effet, parmi les évènements survenus en 1754, que les comptes du séminaire ont été produits "d'où il ressort que la construction a été terminée et rendue à meilleure forme"¹⁸. Le mérite en revenait à Mgr Cantono qui s'était intéressé particulièrement au séminaire dont il reconnaissait, dans son testament du 15 février 1761, l'efficacité pour faire mettre et maintenir l'esprit de religion; il léguait à l'établissement une somme de douze mille livres et sa bibliothèque.¹⁹

Au début de la Révolution, ce ne sont plus des séminaristes mais des soldats que l'on cherche à former, sur les deux rives du Var des armées se forment. En 1791, pour loger les troupes piémontaises rassemblées à Nice, les couvents et les écoles sont utilisés; le séminaire devient alors caserne, ce qui explique que sur un plan de la ville daté de 1792 il figure avec la mention "altro quartiere", le premier quartier étant celui de la place du Palais. En 1793, les Français en font une prison, puis une caserne de gendarmerie; la Restauration sarde le trouve fort délabré; pourtant, l'hôpital Saint-Roch, dont les vieux bâtiments tombent en ruines, y est transféré mais en 1842 ses services se trouvent à l'étroit et le roi Charles-Albert décide de faire construire un hôpital plus vaste à l'extérieur de la ville.²⁰ Le projet ne fut réalisé qu'en 1858; l'ancien séminaire redevient alors caserne. C'est dans ce vieil édifice, sans style et sans grandeur, noyé au milieu des maisons d'habitation dont il se distingue à peine, que la municipalité, manquant d'argent pour construire un Hôtel de ville digne de Nice, s'est installée provisoirement en 1868 ; elle y est encore.

Quant à l'ancienne maison commune de la place Saint-François, après avoir abrité le tribunal de commerce, le conseil municipal l'attribua le 29 octobre 1892 aux chambres syndicales ouvrières pour y bâtir la Bourse du travail. Se rangeant à l'avis expérimenté par leurs rapporteurs le maire Alziary de Malausséna et les conseillers municipaux avaient approuvé le projet qui leur était présenté, afin de donner aux honnêtes ouvriers une nouvelle preuve du souci qu'avait la municipalité de leur avenir et de l'amélioration de leur sort.

¹⁷Arch. dép. Mmes. B 57.

¹⁸Bonifaci. Arch. Com. Manuscrit n° 3849.

¹⁹Arch. dép. A. Mmes B 303 f°s 253 à-267.

²⁰Ordre du roi du 24 mai 1842. Arch. Dép. dossier Hôpital St-Roch